Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_021-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-021

Séance du 7 avril 2026

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : LASCAULT Sophie à LE GALL Lionnel, FLOC'H Bruno à IRRIEN Joseph

Mme FEAT Alicia a été élue secrétaire de séance

Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les dispositions des articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

La liste proposée au vote est la suivante :

		Titulaires	Suppléants
Président	Maire	LASCAULT Sophie	SALIOU Jean-Paul
		LE GALL Lionel	COUPE Philippe
		CHOQUER Laëtitia	FLOC'H Bruno

Après avis unanime du Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est procédé au vote à main levée.

Nombre de votants : 15
Nombre de nuls ou blancs : 0
Suffrages exprimés : 15
Résultat obtenu par la liste : 15

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_021-DE

Sont élus à la commission d'appel d'offres les titulaires et suppléants suivants :

Titulaires : LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia
Suppléants : SALIOU Jean-Paul, COUPE Philippe, FLOC'H Bruno

Fait à Garlan, le 07/04/2026

Alicia FEAT
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire

MAIRIE de GARLAN
29610 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.